

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 JUIN 2024

Le Conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 21/06/2024, s'est réuni au Théâtre de la Nacelle, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

<u>OBJET DE LA DELIBERATION</u>		
<b>OPERATION D'AMENAGEMENT COMMUNAL CENTRE-VILLE A LIMAY : ACCORD DE LA COMMUNAUTE URBAINE SUR LE PERIMETRE ET LA PARTICIPATION FINANCIERE AUX EQUIPEMENTS PUBLICS REMIS A LA COMMUNAUTE URBAINE</b>		
<u>Date d'affichage de la convocation</u> 21/06/2024	<u>Date d'affichage de la délibération</u> 04/07/2024	<u>Secrétaire de séance</u> BREARD Jean-Claude

### Etaients présents : 96

AOUN Cédric, AUFRECHTER Fabien, BARRON Philippe, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BOURE Denis, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROSSE Laurent, BRUNET Yvette, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Dieynaba, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL BELLAJ Jamila, ESCRIBANO-OBEJO Maria, FONTAINE Franck, GARAY François, GAULARD Didier, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GUILLAUME Cédric, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LECOLE Gilles, LEFRANC Christophe, LEPINTE Fabrice, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guyline, MEUNIER Patrick, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NAUTH Cyril, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, OLIVIER Sabine, PELATAN Gaëlle, PERRON Yann, PERSIL Albert, PIERRET Dominique, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Innocente-Félicité, SAUVE Jean-Yves, SIMON Josiane, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

Formant la majorité des membres en exercice (141)

### Absent(s) représenté(s) : 40

AIT Eddie a donné pouvoir à BARRON Philippe  
ARENOU Catherine a donné pouvoir à ZAMMIT-POPESCU Cécile  
AUJAY Nathalie a donné pouvoir à PERSIL Albert  
BEGUIN Gérard a donné pouvoir à GUILLAUME Cédric  
BENHACOUN Ari a donné pouvoir à DAMERGY Sami  
BERMANN Clara a donné pouvoir à EL BELLAJ Jamila  
BERTRAND Alain a donné pouvoir à BOUTON Rémy  
BORDG Michaël a donné pouvoir à RIPART Jean-Marie  
BOURSALI Karim a donné pouvoir à COGNET Raphaël  
BRUSSEAU Pascal a donné pouvoir à JAUNET Suzanne  
CALLONNEC Gaël a donné pouvoir à ESCRIBANO-OBEJO Maria  
CHAMPAGNE Stéphan a donné pouvoir à PERRON Yann  
CHARNALLET Hervé a donné pouvoir à LAIGNEAU Jean-Pierre  
DAUGE Patrick a donné pouvoir à JOSSEAUME Dominique  
DIOP Ibrahima a donné pouvoir à KONKI Nicole  
DOS SANTOS Sandrine a donné pouvoir à BREARD Jean-Claude  
DUBERNARD Marie-Christine a donné pouvoir à DE LAURENS Benoît

EL ASRI Sabah a donné pouvoir à MEUNIER Patrick  
FAVROU Paulette a donné pouvoir à DI BERNARDO Maryse  
JOREL Thierry a donné pouvoir à WOTIN Maël  
KAUFFMANN Karine a donné pouvoir à LAVIGOGNE Jacky  
LE GOFF Séverine a donné pouvoir à MARIAGE Joël  
LEBOUC Michel a donné pouvoir à GARAY François  
LEMARIE Lionel a donné pouvoir à POYER Pascal  
LITTIERE Mickaël a donné pouvoir à FONTAINE Franck  
LONGEAULT François a donné pouvoir à LECOLE Gilles  
MALAIS Anne-Marie a donné pouvoir à MADEC Isabelle  
MELSENS Olivier a donné pouvoir à GODARD Carole  
MERY Philippe a donné pouvoir à OLIVIER Sabine  
MINARIK Annie a donné pouvoir à VIREY Louis-Armand  
NICOT Jean-Jacques a donné pouvoir à DE JESUS-PEDRO Nelson  
PEULVAST-BERGEAL Annette a donné pouvoir à GIRAUD Lionel  
PHILIPPE Carole a donné pouvoir à SANTINI Jean-Luc  
POURCHE Fabrice a donné pouvoir à PIERRET Dominique  
PRELOT Charles a donné pouvoir à BROSSE Laurent  
REBREYEND Marie-Claude a donné pouvoir à SIMON Josiane  
RIOU Hervé a donné pouvoir à LAVANCIER Sébastien  
SMAANI Aline a donné pouvoir à LEFRANC Christophe  
VOILLOT Bérengère a donné pouvoir à KERIGNARD Sophie  
VOYER Jean-Michel a donné pouvoir à MOREAU Jean-Marie

**Absent(s) non représenté(s) : 0**

**Absent(s) non excusé(s) : 5**

ANCELOT Serge, CHARBIT Jean-Christophe, GRIMAUD Lydie, OURS-PRISBIL Gérard, SOUSSI Elsa

**127 POUR :**

AIT Eddie, AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BEGUIN Gérard, BENHACOUN Ari, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BORDG Michaël, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROSSE Laurent, BRUNET Yvette, BRUSSEAUX Pascal, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAUGE Patrick, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Dieynaba, DIOP Ibrahima, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL BELLAJ Jamila, ESCRIBANO-OBEJO Maria, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GAULARD Didier, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GUILLAUME Cédric, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBOUC Michel, LECOLE Gilles, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MULLER Guy, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, OLIVIER Sabine, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Innocente-Félicité, SAUVE Jean-Yves, SIMON Josiane, SMAANI Aline, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, VOYER Jean-Michel, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

**0 CONTRE :**

**2 ABSTENTION :**

LEFRANC Christophe, NAUTH Cyril

**7 NE PREND PAS PART :**

BOURE Denis, DE JESUS-PEDRO Nelson, DOS SANTOS Sandrine, EL ASRI Sabah, MAUREY Daniel, MOUTENOT Laurent, NICOT Jean-Jacques

# EXPOSÉ

La commune de Limay est maître d'ouvrage de l'opération d'aménagement pour la redynamisation et la requalification du centre-ville. Pour réaliser cette opération, la commune a conclu le 17 décembre 2015 un traité de concession avec la Société d'Economie Mixte des Yvelines (SEM Yvelines), devenue depuis Société Anonyme d'Economie Mixte CITALLIOS (SAEM CITALLIOS).

Le traité de concession prévoyait notamment la construction de 250 logements répartis autour de 3 îlots, le programme des équipements publics comportant la requalification des voiries attenantes aux îlots et la participation financière de la commune aux équipements publics, notamment pour l'espace public (voirie, réseaux) la somme de 2 755 000 € HT à laquelle s'ajoute la TVA.

En décembre 2015, la commune exerçait la compétence voirie et a donc pu valablement établir le programme des équipements publics relatif à la voirie et aux réseaux et fixer le montant de sa participation financière.

Depuis la création de la Communauté urbaine en 2016, cette dernière a été substituée aux engagements de la commune pour les équipements réalisés dans le cadre de l'opération d'aménagement et relevant de la compétence voirie et réseaux, compétence transférée à l'intercommunalité.

Dans ce contexte, l'article 3 du traité de concession trouve à s'appliquer. Il prévoit que : « l'accord des collectivités ou groupements de collectivités ainsi que celui des concessionnaires de service public, destinataires des équipements publics visés au programme des équipements publics sur le principe de la réalisation de ces équipements, les modalités de leur incorporation dans leur patrimoine et sur leur participation au financement doit être recueilli ».

Concerné par un périmètre archéologique, les parcelles maîtrisées à l'amiable de l'îlot 1 ont été soumises à des fouilles préalables sur avis de la Direction Régionale des Affaires Culturelles. Les résultats ont mis en évidence un patrimoine archéologique remarquable à l'échelle de l'Île-de-France qu'il convient de préserver. Ces conclusions ont amené à revoir à la baisse le parti d'aménagement de l'îlot 1 et d'ajouter un 4<sup>ème</sup> îlot à la concession. L'ajout de ce nouvel îlot nécessite également la requalification d'une voirie publique supplémentaire : la rue des Coutures. L'opération d'aménagement doit ainsi évoluer dans son programme de constructions, son périmètre et son programme des équipements publics.

La Communauté urbaine, compétente en voirie et réseaux, est appelée à donner son accord sur les modifications apportées. Elles concernent à la fois le périmètre des équipements publics relevant de sa compétence, et la participation financière.

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- de donner l'accord de la Communauté urbaine sur les périmètres des aménagements des espaces publics et les domanialités à terme suivant l'annexe 1,
- de donner l'accord de la Communauté urbaine sur la participation financière associée aux aménagements projetés des espaces publics relevant de la compétence de la Communauté urbaine et actualisée à 2 800 000 € HT à laquelle s'ajoute la TVA, soit 3 360 000 € TTC,
- d'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération,
- de préciser que la dépense fait l'objet d'une inscription budgétaire AP/CP développement communal.

*Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :*

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5215-20, L. 5211-41-3,

**VU** le code de l'urbanisme et notamment son article L. 300-4,

**VU** les statuts de la Communauté urbaine,

**VU** le traité de concession du 23 décembre 2015 et ses avenants conclus entre la commune de Limay et l'aménageur SAEM Citallios,

**VU** l'avis favorable émis par la Commission 3\_Aménagement du territoire le 18 juin 2024,

## APRES EN AVOIR DELIBERE,

**ARTICLE 1 : DONNE** son accord sur les périmètres des aménagements des espaces publics et les domanialités à terme suivant l'annexe 1.

**ARTICLE 2 : DONNE** son accord sur la participation financière associée aux aménagements projetés des espaces publics relevant de la compétence de la Communauté urbaine arrêtée à 2 800 000 € HT (deux-millions-huit-cent-mille euros hors taxe) à laquelle s'ajoute la TVA, soit 3 360 000 € TTC (trois-millions-trois-cent-soixante-mille euros toutes taxes comprises).

**ARTICLE 3 : AUTORISE** le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

**ARTICLE 4 : PRECISE** que la dépense fait l'objet d'une inscription budgétaire en AP/CP développement communal.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le : 04/07/2024

Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le : 03/07/2024

Exécutoire le : 04/07/2024

(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Délai de recours : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification

Voie de recours : Tribunal Administratif de Versailles

(Articles R.421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative).

**POUR EXTRAIT CONFORME,**  
Aubergenville, le 27 juin 2024

Le Président



ZAMMIT-PORESCU Cécile